

Réf: Dossier N° : 48821

## AVIS DE CONSTITUTION

### SOCIETE « CENTRE D'OPHTALMOLOGIE SILOAM »

Siège social : ABIDJAN - COCODY SICOGI PARCELLE BZ/183 LOT  
010, 01 BP 10672 ABIDJAN 01

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 19 Avril 2018, et enregistrés au CEPICI le 23 Avril 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « CENTRE D'OPHTALMOLOGIE SILOAM » .

Objet: L'exploitation d'un centre ophtalmologique dans toutes ses composantes variées et multiples : consultation ophtalmologique, chirurgie ophtalmologique, radiologie, la prise en charge ophtalmologique, l'imagerie médicale, l'hospitalisation, l'intervention à domicile et en entreprise, la prestation de services médicaux, et toutes activité connexe se rapportant à l'objet social.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - COCODY SICOGI PARCELLE BZ/183 LOT  
010, 01 BP 10672 ABIDJAN 01

GERANT: Monsieur AGRE LOBAH JEREMIE.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-10979 du 23/04/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°10251 du 23/04/2018

Pour Avis

Le CEPICI

